

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 32

N° 123

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2011

---

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 123

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 32**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.